

Les objectifs du Canada en matière d'accès aux marchés doivent correspondre à l'intérêt public et demeurer compatibles avec la politique intérieure. L'objectif premier consiste à améliorer l'accès des exportations canadiennes de produits et services aux marchés étrangers. À moyen terme, les priorités comprennent l'abolition ou la réduction des taux tarifaires et des barrières non tarifaires touchant les biens que nous exportons maintenant ou que nous devrions exporter à l'avenir. Les priorités consistent également à améliorer l'accès dans les secteurs visés par les entreprises canadiennes de services.

Les règles internationales ne se limitent plus comme auparavant aux mesures tarifaires et non tarifaires à la frontière. Elles portent maintenant sur les questions relatives à la réglementation intérieure ayant une incidence sur le commerce. Le principal défi reste de trouver le juste équilibre entre les préoccupations et les intérêts intérieurs, d'une part, et les pressions de l'accélération de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, d'autre part.

À cette fin, plusieurs initiatives ont été entreprises simultanément :

Définir les obstacles au commerce et aux investissements

Le gouvernement consultera le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour établir une stratégie commerciale cohérente afin de promouvoir son programme d'action sur le plan intérieur et d'obtenir l'appui des principaux groupes intéressés au pays. Le Canada doit déterminer les secteurs où il serait dans l'intérêt national de procéder à une libéralisation plus poussée et d'établir des règles, et les secteurs auxquels nous devons accorder la priorité en matière d'accès aux marchés. Nous devons prévoir les questions que nos partenaires commerciaux soulèveront. Pour préparer les négociations commerciales, il faut procéder à des consultations étendues auprès des intervenants canadiens, dont les provinces, l'industrie et d'autres intérêts non gouvernementaux. Ces consultations serviront également à faire mieux comprendre au public le programme d'action en matière de commerce et à accroître le soutien intérieur à la libéralisation du commerce en général.

Les gouvernements provinciaux s'attendent à jouer un rôle plus important dans le commerce international lorsque les questions relevant de leurs compétences font l'objet de négociations. Nous voulons nous appuyer sur les relations de travail étroites qui existent déjà et nous assurer que les provinces participent au processus de prise de décisions pour tenir compte de leurs responsabilités constitutionnelles ainsi que de notre volonté de les voir participer à part entière à l'évolution du système commercial. La participation des provinces au processus et leur engagement à obtenir des résultats sont essentiels pour mettre en œuvre les accords négociés de manière efficace.

Négocier des accords commerciaux

Les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales constituent un tremplin unique pour l'établissement du cadre d'amélioration du commerce et des investissements. Elles

peuvent compléter et renforcer les efforts visant à accroître et à diversifier les exportations canadiennes et à augmenter la part des investissements directs étrangers revenant au Canada tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la politique intérieure et étrangère.

Nous renforcerons l'OMC et favoriserons la libéralisation multilatérale du commerce en contribuant au développement de disciplines dans les « nouveaux » secteurs de la politique commerciale comme la politique de concurrence, la propriété intellectuelle et les investissements étrangers. Nous continuerons de travailler au sein de l'OMC et d'autres institutions pertinentes pour analyser les liens et promouvoir la cohérence des objectifs en matière de politique commerciale, d'environnement et de normes du travail.

Nous examinerons des façons d'améliorer la compétence et l'efficacité opérationnelles de l'OMC. Nous continuerons de mettre en œuvre les accords de l'Uruguay Round en mettant l'accent en particulier sur les accords conclus récemment sur les services de télécommunications de base, les services financiers et le matériel de technologie de l'information. De plus, nous insisterons sur le calendrier de mise à jour, en particulier dans les domaines où il est dans notre intérêt d'améliorer les règles et l'accès aux marchés. Le calendrier de mise à jour comprend l'engagement d'entreprendre les négociations concernant la libéralisation accrue de l'agriculture (1999) et des services (2000).

Ces engagements constitueront les éléments de base des futures négociations dans le cadre de négociations multilatérales plus globales, qui devraient commencer au cours de l'exercice 2000-2001. D'ici là, le nombre de membres de l'OMC devrait augmenter, et tous les principaux pays commerçants, dont la Chine et la Russie, devraient en faire partie. Ces accessions, assorties d'une participation et d'une influence accrues des pays en développement, pourraient modifier la nature du système de l'OMC et l'influence du Canada sur le programme de l'OMC. Nous continuerons d'entretenir des relations de travail plus étroites avec ces nouveaux intervenants, avec nos partenaires de la Quadrilatérale et avec d'autres partenaires plus traditionnels pour obtenir leur soutien en vue de l'établissement d'un système commercial multilatéral plus solide.

Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre de l'ALENA. L'économie nord-américaine étant de plus en plus intégrée, nous devons déterminer s'il serait dans l'intérêt du Canada d'approfondir l'ALENA et définir la façon de procéder.

Parmi les événements importants ayant lieu en Amérique latine en 1998 figurent la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili, le lancement des négociations de la ZLEA ainsi que le renforcement des relations commerciales avec le Mercosur. En Asie, l'APEC a accepté d'examiner la libéralisation plus poussée du commerce sectoriel. En Europe, nous nous employons activement avec l'Union européenne à établir un plan d'action en matière de commerce et à améliorer les relations commerciales avec l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Étant donné l'influence croissante des pays en développement et des nouvelles économies, la nécessité d'en arriver à un consensus sur différentes questions complexes ainsi que les divers accords commerciaux régionaux et autres, le Canada devrait tirer parti de